

# MISE À JOUR DES DONNÉES DES CLIENTS : COMMENT PROCÉDER EN CONCILIANT LA LBA, LA LPD ET LE RGPD ?

**25 novembre 2019, Grand Hôtel Kempinski, Genève**

**09.00 - 10.00**

## Mise à jour des données des clients : dans quels cas les intermédiaires financiers doivent-ils appliquer les dispositions LBA, LPD ou RGPD ?

- Quelles données doivent être actualisées ?
- A quelle fréquence les données des clients doivent-elles être actualisées ?
- Pour quel type de données les clients sont-ils obligés de répondre aux banques ? Pour quel type ne le sont-ils pas ?
- LPD & LBA: que prévoient ces lois en termes de

protection des données ?

- Dans quels cas la LBA oblige-t-elle les intermédiaires financiers à passer outre les dispositions LPD/RGPD ?
- Dans quels cas la LPD et le RGPD permettent-ils aux clients de refuser les demandes d'informations ?

**Aurelia Rappo, Avocate Associée, Petremand & Rappo, Lausanne**

**10.00 - 11.00**

## LPD : mises à jour récentes, problèmes non résolus & questions ouvertes

- Retour d'expérience sur la mise en œuvre de la LPD
- Quels sont les problèmes qui doivent encore être résolus ?
- Dans quels cas les données des clients peuvent-elles être divulguées malgré la LPD ?
- Portabilité des données : modifications récentes
- «Droit à l'oubli» : comment les intermédiaires financiers doivent-ils l'appliquer ?
- Fin de relations avec les clients : combien de temps

les données doivent-elles être conservées ?

- Confidentialité : les intermédiaires financiers peuvent-ils utiliser une norme unique pour tous leurs clients ?
- Que doivent faire les intermédiaires financiers dans le cas où les données des clients arrivent à des tiers ?
- Quid des informations sur les infractions pénales et données pseudonymisées obtenues par les intermédiaires financiers ?

**Philipp Fischer, Avocat Associé, Oberson Abels, Genève**

**11.00 - 11.20**

Pause-café

**11.20 - 12.20**

## RGPD, LPD et LPDS : quel impact pour les clients établis à l'étranger ?

- Dans quels cas le RGPD, la LPD et la LPDS doivent-ils être appliqués ?
- Quelle loi est plus favorable à la protection des données personnelles des clients : LPD, RGPD ou LPDS ?
- Cas où le client est résident à la fois en Suisse et dans un pays européen : où et comment les données doivent-elles être collectées ?

• Cas où le client quitte la Suisse pour s'établir dans un pays européen : quelles conséquences du point de vue LPD/RGPD ?

- RGPD et structures européennes : un transfert des structures en Suisse permet-il de ne pas être soumis au RGPD ?

**Anne Dorthe, Avocate Associée, Reymond & Associés, Lausanne**

**12.20**

Fin de la conférence

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**MISE À JOUR DES DONNÉES DES CLIENTS : COMMENT PROCÉDER EN CONCILIANT LA LBA, LA LPD ET LE RGPD ?**

25 novembre 2019, Grand Hôtel Kempinski, Genève

### VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE PAR :

• Tél : +33 982 440 575

• Fax : +33 483 076 487

• E-mail : [contact@finixevents.com](mailto:contact@finixevents.com)

• Formulaire d'inscription :

### FRAIS D'INSCRIPTION : 595 CHF

Nom .....

Société ..... Fonction .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

Téléphone ..... Fax ..... E-mail .....

### VOUS SOUHAITEZ PAYER PAR :

Virement bancaire  Carte de crédit\* (\*EUR seulement, les cartes AMEX ne sont pas acceptées) No. de carte ..... Date d'expiration. .../.../...

### RABAIS :

En cas d'inscriptions multiples, un rabais de 10% sera appliqué sur les frais d'inscriptions payés par les deuxièmes et additionnels participants

Si vous voulez inscrire plus de 3 participants, veuillez nous contacter à l'adresse [contact@finixevents.com](mailto:contact@finixevents.com) pour recevoir une offre personnalisée.

### ANNULATION :

Il n'y a pas de frais d'annulation pour les annulations reçues plus de 30 jours avant la conférence. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation moins de 30 jours avant la conférence. Dans ce cas, les participants peuvent se faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour n'importe lequel de nos événements. Toutes les annulations doivent être formulées par écrit par fax au +33 483 076 487 ou par e-mail à l'adresse [contact@finixevents.com](mailto:contact@finixevents.com). Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en cas de situations impondérables indépendantes de leur volonté.

FINIX EVENTS - 8 avenue de Novel - 74000 ANNECY - FRANCE - Tél.: +33 982 440 575 - Fax: +33 483 076 487

© All copyrights reserved by Finix Events SARL